

M E M O I R E

remis par Mr. André BAKOUCHE Président du Consistoire Israélite  
de Constantine à

Monsieur le Gouverneur CHATEL  
Gouverneur Général Adjoint de l'Algérie  
à Constantine le 12 Septembre 1941

Le Statut des Juifs pose, au premier chef, un problème économique vital: celui du travail et de la subsistance d'une population de cent trente mille âmes environ.

L'exclusion des Juifs des fonctions publiques, qu'elles soient d'autorité et de gestion, et de toutes les entreprises bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique (article 3 de la loi du 2 Juin 1941), l'institution prévue d'un numerus clausus dans les professions libérales (article 4), l'interdiction absolue d'exercer certaines professions commerciales (article 5), enfin, les repercussions de cette législation sur les entreprises privées qui refusent, pour le plupart, d'embaucher de la main d'oeuvre juive voilà un ensemble de faits qui pose pour la population juive algérienne un grave problème économique qui tient à la vie même de l'individu. Rappelons, en passant, qu'il s'agit d'une population autochtone.

Certes les fonctionnaires titulaires congédiés reçoivent des indemnités, mais ces indemnités prendront fin dans quelques mois. Que feront-ils à ce moment là?

Les fonctionnaires auxiliaires ont été congédiés sans aucune indemnité. Ils sont pour la plupart chargés d'enfants.

Il en est de même des employés des entreprises bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique (gaz, électricité etc..) qui n'ont reçu aucune <sup>indemnité</sup> de congédiement.

Du jour au lendemain toutes ces modestes familles, en grande majorité familles nombreuses, n'ont plus de ressources. C'est pour eux la misère.

L'institution de pourcentages dans les Facultés accroîtra le nombre des sans travail. Ainsi des études poursuivies au prix souvent de très durs sacrifices l'auraient été en vain.

Autre question importante: que faire des jeunes gens actuellement en âge de choisir une profession? Comment les soutenir, ne fut-ce que moralement, puisqu'ils ne sont pas admis au service militaire, ni dans les camps de jeunesse, ni parmi les Compagnons de France, dans toutes ces institutions créées depuis la Révolution Nationale pour s'occuper moralement et matériellement de la jeunesse?

Nous recevons de nombreuses visites de parents, douloureusement émus, nous demandant: que faire de nos jeunes gens? Vers quelles professions les diriger?.....

C'est toute une jeunesse en total désarroi.

En résumé il s'agit de résoudre un double problème:  
- l'ent-rééducation professionnelle pour les Juifs congédiés de leurs fonctions et emplois ou mis dans l'impossibilité d'exercer leurs professions ou de poursuivre leurs études professionnelles;

15/07/2014

.....

2ent-orientation professionnelle des jeunes gens en âge de choisir une profession ou un métier.

Tâche importante par elle-même, plus importante encore lorsqu'il s'agit de dizaine de mille d'individus.

C'est pourquoi nous avons toujours affirmé qu'il s'agit d'un problème gouvernemental et surtout que nous nous trouvons en état d'économie dirigée.

. . .

L'initiative privée peut suppléer, d'une manière limitative, à l'aide gouvernementale et, en tous cas, lui apporter des témoignages de bonne volonté.

Nous sommes prêts à créer:

1) des ateliers écoles ayant pour but simultanément l'orientation professionnelle, le réapprentissage et l'apprentissage dans le cadre de l'enseignement technique;

2) une société artisanale, sans but spéculatif, ayant pour objet la transformation des matières locales en produits fabriqués et sans cette société artisanale puisse porter préjudice à des entreprises déjà existantes. Nous avons demandé à Monsieur le Préfet de Constantine, par lettre du 9 Aout 1941, de "m'autoriser à prendre inscription au registre du commerce de Constantine à l'effet de fonder une société à responsabilité à caractère artisanal ayant pour objet..... la création d'un atelier de poterie (articles de ménage) et d'un atelier de cordelettes, sacs etc. en alfa.

Nous ne manquerons pas d'associer à la main d'oeuvre juive de la main d'oeuvre non juive en témoignage de nos sentiments de solidarité française.

Nous attendons d'obtenir l'autorisation demandée pour nous mettre à l'oeuvre.

. . .

La partie agricole retient également notre attention.

Nous désirerions créer sur le littoral constantinois (Bône ou Philippeville) une ferme école d'exploitation spécialisée dans les cultures maraichères, fruitières, dans l'aviculture et dans l'apiculture. Ces branches se prêtent, en outre, à la création d'industries agricoles.

L'arboriculture et les cultures maraichères conviennent bien, d'après les expériences acquises, à la passation de l'individu du stade urbain au stade rural. Il est reconnu, par exemple, que les gens de la ville réussissent mieux que les gens de la campagne dans l'aviculture.

Il manque actuellement des greffeurs, des tailleurs de vignes, des vinificateurs etc... Nous nous proposons de nous atteler à ces telles besognes.

Notre désir d'installer cette ferme école d'exploitation sur le littoral, de la spécialiser dans certaines cultures ci-dessus indiquées, répond à notre souci d'éviter toute friction avec la population rurale musulmane constituée, dans sa grande majorité, de céréaliculteurs.

.....

15/07/2014

Autre avantage: de faibles étendues de terre suffisent pour les cultures maraichères et autres alors qu'il faut des étendues importantes pour la céréaliculture. Ainsi le reproche d'accaparement de terres ne pourra être reproché aux Juifs d'autant plus que le plan envisagé est modeste.

Nous suggérons, enfin, la création à la tête de chaque département algérien et particulièrement à Constantine d'un Secrétariat d'Orientation Professionnelle conformément au décret du 24 Mai 1938 qui prévoit pour chaque département obligatoirement un Centre d'Orientation Professionnelle assisté d'une Commission Administrative.

L'orientation professionnelle qui a pour but de donner une place à chaque homme de telle manière que chaque homme soit à sa place en tenant compte des facteurs économique, personnel et physique devra tenir compte, en ce qui concerne les Juifs, du Statut du 2 Juin 1941 et des lois, décrets, arrêtés et règlements régissant la matière, ainsi que des tendances actuelles de nombreuses entreprises privées de ne pas embaucher de la main d'oeuvre juive.

En raison de ces facteurs particuliers il y aurait peut-être lieu d'envisager la création, à Alger, d'un Centre d'Orientation Professionnelle spécialisée dans les questions juives.

Nous sommes prêts à participer à la création de ce Centre et, dans une certaine mesure, à ses frais de fonctionnement.

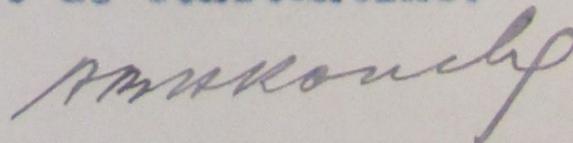
Nous avons laissé délibérément de côté, dans ce mémoire, les questions touchant au problème des Juifs en général.

Notre souci a été, avant tout d'être positif et de rechercher à maintenir dans un minimum d'équilibre économique les Juifs autochtones d'Algérie dans un intérêt aussi bien général que particulier.

Les Juifs algériens sont patriotes et dévoués respectueusement à la personne de Monsieur le Maréchal PETAIN, Chef de l'Etat Français, et de ses hauts représentants en Algérie, Monsieur le Général Commandant en Chef WEYGAND, Délégué du Gouvernement en Afrique Française et Gouverneur Général de l'Algérie; Monsieur le Gouverneur CHATEL, Gouverneur Général Adjoint de l'Algérie et de Monsieur MAX BONNAFOUS, Préfet du Département de Constantine.

C'est auprès d'eux que nous cherchons, avec tous les Français de ce pays, notre unité d'action, d'inspiration et d'orientation.

Le Président du Consistoire Israelite,  
Membre du Consistoire Central des Israelites de France et d'Algérie pour le Département de Constantine.



André Bakouche.